

Monsieur le Directeur académique, Mesdames et Messieurs les membres de la FS-SST,

Dans un premier temps, notre fédération s'indigne des suppressions de postes annoncées par notre ministre. En effet, la baisse démographique, constante et annoncée, était une opportunité unique de mettre des moyens au service de l'école, afin de renforcer l'inclusion ou de lutter contre la difficulté scolaire, les inégalités et les différents déterminismes. Au lieu de cela, les personnels devront se payer de mots, comme dans cette lettre adressée à tous en janvier, et tenir encore, avec moins pour faire autant, voire plus. Il n'y aura pas de moyens pour la rémunération, que mériteraient pourtant bien les personnels, depuis longtemps mis à mal sur ce point. Pas d'aide non plus à la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers ou à comportement fortement perturbateur, alors que les retours des collègues sont nombreux et unanimes à ce sujet, qui met à mal l'institution. En définitive, rien qui puisse améliorer les conditions de travail de ceux qui sont en première ligne dans les établissements.

D'autre part, nous déplorons une autre occasion ratée, celle de donner aux AESH une véritable reconnaissance statutaire, salariale et professionnelle, à la hauteur de leur mission et de leur engagement. En effet la proposition de loi visant à leur permettre l'accès à un statut de fonctionnaire au sein de l'Éducation Nationale a été rejetée, ce qui envoie un très mauvais signal, non seulement à ces accompagnants d'élèves, mais aussi à l'ensemble des acteurs de l'inclusion scolaire. Chaque jour, les AESH par leur engagement professionnel, leur expertise et leur présence au plus près des élèves, jouent un rôle essentiel et méritent une reconnaissance à la hauteur tant en matière de conditions de travail que de rémunération. Si chacun s'accorde, dans les discours, à reconnaître que les AESH sont indispensables, force est de constater que lorsque vient le moment de passer aux actes, la majorité vote contre la reconnaissance de leur statut. Bien que cette proposition de loi ne soit malheureusement pas la première à ne pas aboutir, elle avait suscité un réel espoir chez les AESH. Aujourd'hui, l'UNSA-ÉDUCATION partage leur déception et leur colère face à cette décision, qui témoigne une fois encore du peu de considération qui leur est accordée et fragilise encore la qualité de vie au travail de tous.

Enfin, plus localement, nous avons tenu, lors de notre précédente réunion d'instance à attirer votre attention sur la situation des directeurs et directrices d'école au sujet des missions administratives surchargeant leur travail. Nous vous demandions de clarifier la procédure concernant le recensement des AESH grévistes, et nous souhaiterions avoir un retour sur ce point. Concernant ces directeurs et directrices, un autre fait nous alerte : en effet, depuis la circulaire d'août 2020, chacun d'entre eux doit bénéficier de deux jours de formation au cours de l'année. En

Corrèze, cette disposition s'est mise en place en temps et en heure, ce que nous avons salué à l'époque. Mais, alors que ces deux jours étaient placés dès le début sur le temps scolaire et remplacés, voire compensés lorsqu'ils tombaient sur des jours de décharge de direction, la situation s'est dégradée. Depuis l'année dernière, plus de compensation, et, cette année apparaissent des temps de formation, pris sur ces deux journées, et placés le soir après la classe ou le mercredi. Nous considérons que cela contribue à dévoyer l'objectif initial d'accompagnement et d'allègement de la charge de travail, et vous demandons, dans l'intérêt des personnels concernés qui sont déjà fortement sollicités sur le terrain, de revenir à la situation précédente.